Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_012-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 26 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-12

En exercice : 30
Présents (P) : 27
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 28

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 16 janvier 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Sandrine NOGUES

MISE À DISPOSITION DE VOIRIE COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA TRANCHE N°2 DES LIAISONS CYCLABLES INTERBOURGS

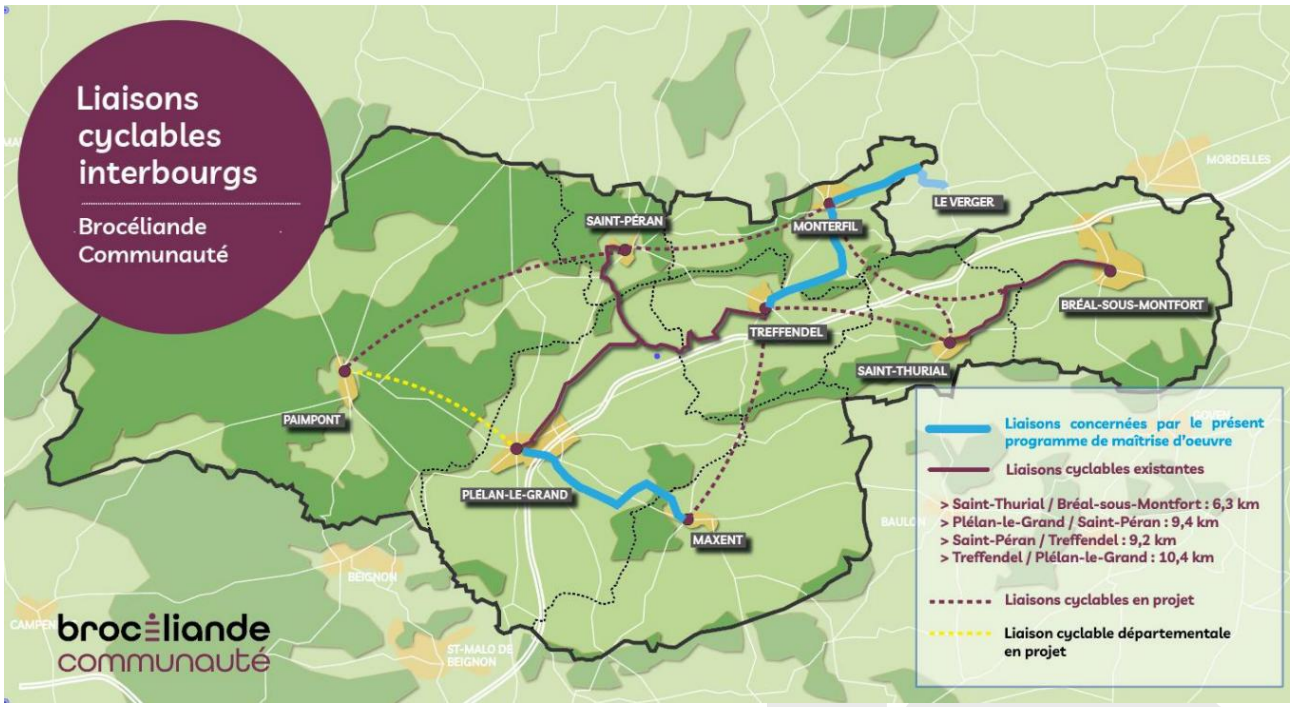
Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_012-DE

***Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales*
***Vu** les statuts de Brocéliande Communauté*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2024-088 en date du 23 septembre 2024 adoptant le plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté*
***Vu** le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la tranche 2 des liaisons cyclables inter bourgs sur le territoire de Brocéliande communauté, notifié le 26 juillet 2024*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2025-075 en date du 7 juillet 2025 validant le projet en phase AVP, validant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et sollicitant les financements*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2025-133 en date du 8 décembre 2025 validant le projet en phase PRO et le plan de financement définitif,*

Madame la Vice-Présidente en charge de le transition écologique et la mobilité rappelle que Brocéliande Communauté, a confié au cabinet Géo Bretagne Sud une mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs pour les usages du quotidien sur le territoire de la communauté de communes de Brocéliande.

Ce projet concerne 3 liaisons cyclables :

- Maxent / Plélan-le-Grand
- Treffendel / Monterfil
- Monterfil / Le Verger (commune de Rennes Métropole)



La phase avant-projet (AVP) a été validée en conseil communautaire le 7 juillet 2025, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 28 010,03 € HT et un montant de travaux estimatif de 808 688,50 €.

Historique de la démarche

Pour rappel, le projet de liaisons cyclables inter-bourgs pour les usages du quotidien a été pensé et conçu comme un projet à visée opérationnelle destiné à créer des liaisons cyclables empruntant autant que possible des routes et chemins communaux existants afin d'encourager la pratique du vélo tout en restant cohérents avec la capacité à investir de Brocéliande communauté.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_012-DE

En 2023, 2 premières liaisons cyclables ont été inaugurées sur ces principes lors d'une 1ère tranche de travaux :

- Plélan-le-Grand / Saint-Péran / Treffendel
- Bréal-sous-Montfort / Saint-Thurial

Après réaffirmation de la volonté politique de poursuivre la démarche engagée par Brocéliande Communauté à l'occasion du séminaire mobilité du 17 novembre 2023, dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilité simplifié, il y a été priorisé les liaisons pour une 2ème tranche de travaux. Ainsi, décidé une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée à l'été 2024 pour conduire cette tranche n°2.

Le projet

La réalisation des 3 liaisons cyclables identifiées reprend les principes de la 1ère tranche, à savoir :

- Réutilisation d'emprises communales existantes
- Itinéraires les plus plats et directs possibles
- Praticabilité en toutes saisons

Liaison cyclable	Total itinéraire	Voies communales existantes partagées	Aménagement de piste cyclable sur chemin d'exploitation / Voie verte	Réutilisation et jalonnement de route départementale	Portions avec travaux VRD	Coûts estimatifs HT
Plélan-le-Grand / Maxent	**6,52 km**	0,2 km	4,86 km	1,46 km	5,10 km	**630 439,00 €**
Monterfil / Treffendel	**5,51 km**	4,06 km	0,80 km	0,65 km	0,80 km	**138 468,00 €**
Monterfil / Le Verger	**4,38 km**	3,96 km	0,42 km	0,00 km	0,20 km	**43 093,00 €**
TOTAL	**16,41 km**	8,22 km	6,08 km	2,11 km	6,10 km	**812 000,00 € HT**

Le marché de travaux sera divisé en 2 lots :

- LOT 1 – Voirie et réseaux divers (estimation prévisionnelle 734 000,00 € HT)
- LOT 2 – Signalétique, marquage et mobiliers (estimation prévisionnelle 78 000,00 € HT)

La majeure partie des circuits s'appuie sur des voiries communales. Certains revêtements seront ré aménagés quand cela est nécessaire et de la signalétique directionnelle sera installée. En tant que maitre d'ouvrage, Brocéliande Communauté va donc conduire tous ces travaux, en grande partie sur des emprises communales, avec leur autorisation.

Pour les 4 communes concernées (Maxent, Monterfil, Plélan-le-Grand et Treffendel), l'ensemble des voiries utilisées par Brocéliande Communauté pour la réalisation des travaux est listé dans 4 PV de mise à disposition (1 par commune) joint à la présente délibération. Ces PV fixent le cadre légal, la nature de la mise à disposition, sa durée et liste l'ensemble des voiries concernées.

Ces PV de mise à disposition ne précisent pas les modalités de gestion et d'exploitation des aménagements cyclables, ni la répartition de l'entretien entre les communes et Brocéliande Communauté. Cela sera détaillé dans une convention de gestion qui donnera lieu à une nouvelle délibération une fois les aménagements terminés.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_012-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de VALIDER la mise à disposition d'emprises communales à Brocéliande Communauté pendant la durée des travaux de la tranche n°2 du projet de liaisons cyclables interbourgs concernant les liaisons : Plélan-le-Grand / Maxent, Monterfil / Treffendel et Monterfil / Le Verger
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer les PV de mise à disposition et tout document afférent

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ